

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. CHORGON, imp., r. St-Elisabeth.
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Chez M. SAUZON, imp., rue Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
 Chez MM. LAFITE, BULLIER et C^{ie}, rue
 de la Banque, 20.
 Chez M. I. FONTAINE, rue de Trévise, 22.
 Chez MM. LAYOISIER, MAZADE et C^{ie}, rue
 Montmartre, 136.

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.

Hors du département. 1 an, 12 fr.

Annances, 25 c. — Réclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et
 l'administration doit être adressé
 aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à
 l'expiration d'un avis contraire.

Roanne, 24 novembre 1860.

Aujourd'hui, à l'occasion de la fête de Ste. Cécile, une messe en musique sera chantée en l'église de la paroisse St-Etienne, à 10 heures et demie, par la société philharmonique de Roanne, sous la direction de M. Romedenne. La quête sera faite pour aider à l'acquisition des orgues de cette Paroisse.

Pendant un des jours de la semaine passée, un incendie s'est manifesté dans une grange et une écurie du secrétaire de la mairie de Montagny; malgré de prompts secours, il n'est resté que les quatre murs.

On estime la perte en fourrages et bâtiments à environ quatre mille francs. Le tout était assuré.

Il s'est produit pendant cette semaine un cas de fécondité assez rare dans l'espèce humaine: une femme de notre ville vient de mettre au monde quatre enfants, d'une seule couche.

On a dit souvent que la concurrence est utile à la société. Nous souhaitons que cet axiome soit une réalité. La diminution des droits sur les caux permet maintenant de faire arriver à Roanne de l'excellent charbon provenant des mines de Commentry; d'autre part il en vient de Blanzy, de St-Etienne et d'ailleurs.

La diminution sur le combustible houiller est d'autant plus à désirer qu'il sert plus généralement au chauffage de la classe ouvrière, et que le charbon de St-Etienne, depuis l'établissement du chemin de fer, loin de diminuer son prix, a presque toujours subi chaque année une augmentation, par l'effet de certaines associations financières.

Le *Moniteur Universel* du 19 novembre con-

Feuilleton.

LE FILS DU MEURTIER.

LÉGENDE LIMOUSINE.

III.

Le temps s'écoulait... minuit n'était pas loin. Le feu allait s'éteindre, tout était silencieux comme la mort; seulement les girouettes du château tournaient en gringant sous les efforts du vent déchainé.

Ebbéard, en proie à une espèce de délire, marchait à grands pas, sans songer à relever sa femme, à la rappeler à la vie. Bientôt le marteau de la cloche de Châteauneuf frappa des sons lourds et pesants pour annoncer aux habitants du bourg que la messe de Noël allait commencer. — Il était minuit. — Un petit bruit se fit entendre contre les fenêtres et se perdit dans la cheminée en un sifflement aigre; les arbres de la forêt en tremblèrent agités comme d'un frisson. Soudain une main velue et calleuse se posa sur l'épaule d'Ebbéard. — Il se retourna et se trouva face à face d'un vieillard, qu'il reconnut pour le mystérieux personnage dont le souvenir ne l'avait pas quitté.

« Que voulez-vous? lui dit Ebbéard avec colère.

— Peste, mon cher, tu sembles furieux! qu'as-tu donc? raconte-moi cela.

— Laissez-moi et sortez, ou sinon!

— Calme-toi, cher ami; il paraît que ma vue te gêne, j'en suis vraiment désolé. Mais daigne prendre la peine de fouiller dans ta mémoire et tu verras si tu as raison de me faire une réception aussi gracieuse.

— Trêve de railleries. Sortez.

— Allons, allons, baron de Malleval, seigneur de Châteauneuf, tu oublies vite, c'est commode! Est-ce que tu n'es pas mon débiteur? Voyons, cherche un peu; regarde cet engagement signé et paraphé de ta blanche main sur cette belle feuille de parchemin. Tous les titres de noblesse si vaillamment conquis au bois des Gardes ne la valent certes pas.

— Silence! fit le baron en montrant du doigt le corps de sa femme.

tient un rapport de M. Guérin-Ménéville. Ce rapport, qui intéresse au plus haut degré nos négociants en soieries, est relatif aux travaux entrepris par les ordres de l'Empereur, pour introduire le ver à soie de l'Ailante en France et en Algérie. L'honorable rapporteur explique les raisons qui lui font vivement désirer l'introduction en France du nouveau ver à soie, qui donne deux récoltes par an, vit en plein air sur un arbre très-rustique, le vernis du Japon, et produit une matière soyeuse très forte, employée depuis des siècles, en Chine, pour l'habillement des populations entières.

M. Guérin-Ménéville, après avoir rappelé les tentatives faites par lui, depuis 1857, pour acclimater le nouveau ver à soie, remercie la Société impériale d'Acclimatation du généreux appui qu'elle lui a prêté dans le courant de l'année 1858, et démontre que, d'après ses nombreuses expériences, l'espèce introduite par lui pour être facilement acclimatée et propagée en France, le commerce des soies retirera de ce fait important les plus sérieux avantages.

D'après ce rapport, la nouvelle soierie pourrait se pratiquer, sans difficultés, de la Loire aux départements situés au nord de Paris.

On lit dans le *Progrès de Lyon* :

« Une bonne femme, originaire de Genève, occupe dans la rue de Chartres un tout petit réduit où elle gagne sa vie à réparer des montres, comme le faisait feu son mari. Samedi, elle reçoit la visite d'une femme du quartier, qui l'engage à venir remonter sa pendule. L'horlogère répond : J'y vais dans un moment.

« — Non, non, il faut venir tout de suite; et la voisine l'entraîne dehors; puis donne deux tours de clé, et remet celle-ci à la propriétaire du magasin, qui l'accompagne et revient ensuite chez elle où elle trouve tout en désordre. Un rapide inventaire la convainc que deux montres en or et une boîte en argent ont disparu.

« Aussitôt elle avertit le commissaire et quelques horlogers de sa connaissance, auxquels elle signale les objets volés. Le soir même, l'un

d'eux voit entrer un individu à mine suspecte qui lui présente une boîte à acheter. L'horloger fait le prix, prend la boîte et ajoute qu'il ira la payer au domicile du vendeur dont il se fait donner l'adresse. Ce dernier disparaît.

« L'adresse était fautive. L'horlogère est mandée et reconduit sa boîte.

« Dimanche, un allemand entre avec une autre personne chez un horloger de la place Bellecour, et lui présente une montre que cette dernière lui offre à acheter.

« Toutefois, avant de conclure le marché, il s'est réservé de consulter un expert sur la valeur de l'objet et les réparations dont il a besoin.

« L'horloger ouvre la boîte et y trouve un des numéros que lui avait laissés la femme dépeignée la veille. Il interpelle aussitôt le vendeur :

« Avez-vous couché cette nuit chez vous? — Eh bien! vous n'y coucherez pas ce soir. »

« Là-dessus il arrête le premier soldat qui passe, lui confie la garde de l'individu et va chercher le commissaire de police.

« Ce dernier fouille le voleur et trouve dans ses poches la seconde montre dérobée la veille rue de Chartres.

« Pendant que cet homme était en train de dévaliser la petite boutique, il avait reçu la visite d'une femme qui lui avait demandé, comme cela se pratique souvent chez les horlogers : Quelle heure est-il? Il avait répondu sans se déconcerter : Deux heures, et avait continué son opération.

« L'horloger chez qui il s'est fait prendre, avait été lui-même victime, il y a peu de jours, d'un trait de filouterie assez effronté, nous l'avons raconté dans un de nos derniers numéros. »

On lit dans le *Salut public* :

Dans un de nos derniers numéros, nous avons entretenu nos lecteurs des faits et gestes du diable (autant que nom qu'un autre) qui a élu domicile dans un atelier de devissage de la rue Vieille-Monnaie. Il ne faudrait pas croire que nos révélations aient mis un terme aux scènes cabalistiques que nous avons signalées. Dès le lendemain, samedi, elles se reproduisaient

tion et l'emmena avec elle. Mais déjà vieille elle mourut quelques années après les événements que nous venons de retracer. Georges pleura sa bienfaitrice et lui rendit religieusement les derniers devoirs.

Il avait atteint sa vingtième année; il se rappelait souvent son château de Malleval et les tendres baisers de sa mère, et son père qui le faisait sauter sur ses genoux. Il voulait revoir encore les lieux où s'étaient écoulés les commencements de son enfance.

Avant de mourir, Marguerite Cheyroux lui avait confié le secret de sa naissance; elle lui avait dit le marché fatal et la préservation miraculeuse de la Vierge.

Georges n'ayant plus personne qui s'intéressât à lui dans le monde, résolut par reconnaissance de se consacrer au service de Dieu.

En ce temps-là un moine, venu on ne savait d'où, édifiait les habitants de Châteauneuf par la pratique des plus austères vertus. Vêtu d'une robe de bure, ayant pour ceinture une corde nouée, il allait pieds nus, même pendant les froids les plus rigoureux, ne se nourrissant que d'herbes et de racines. Il vivait dans une retraite profonde au milieu de la forêt, où il s'était bâti une petite cellule.

Georges avait parcouru en un jour les dix lieues qui séparent la petite ville d'Aixe du bourg de Châteauneuf. Epuisé de fatigue et mourant de faim, marchant avec peine dans des chemins qu'il ne connaissait pas, il s'égarait.

Il était tard; la nuit était noire et l'orage grondait dans le lointain. Enfin il aperçut, à travers les volets d'une cabane, la lueur vacillante d'une lampe, phare protecteur vers lequel il se dirigea. Il frappa : aussitôt vint ouvrir un ermite à longue et blanche barbe et dont la tête ressortait fortement au sein des ombres.

« Mon père, lui dit avec douceur le jeune homme, je me suis égaré du sentier qui conduit à Châteauneuf; je ne sais en quelle voie je me trouve : j'ai faim et soif; accordez-moi, je vous prie, l'hospitalité, au nom de Dieu et de la sainte Vierge.

— Entrez, entrez, mon fils; soyez le bienvenu. Je n'ai pas à vous offrir des mets délicats, car je ne suis pas riche : mais vous trouverez ici bon cœur et un gîte sûr. Asseyez-vous, car vous paraissiez avoir besoin de repos. Approchez-

sous la forme de crachats qui arrivaient à la figure et sur les vêtements des ouvrières. Ce jour-là, du reste, est resté mémorable par la présence des magnétiseurs accourus avec la ferme résolution de mettre en fuite l'esprit malin.

L'un d'eux a déclaré que les effets surnaturels qui se produisaient étaient le résultat de l'influence magnétique, qu'une des personnes présentes ayant été magnétisée, le fluide avait envahi les habitants et les objets se trouvant dans la maison. Il s'agissait de faire disparaître ce fluide malfaisant.

Vers cinq heures de l'après-midi, au moment où deux ou trois personnes attendaient la manifestation des phénomènes, le magnétiseur apparut. Ce personnage arpenta la chambre à grands pas d'un air inspiré. Il traça une croix sur la porte d'entrée, embrassa sur le front les personnes de la maison, leur fit sur le dos des signes de croix; puis s'avançant au milieu de la chambre, lança d'un geste dramatique sur le carreau une carafe qui vola en éclats, et dont le contenu se répandit sur le plancher. A l'odeur acre qui s'est subitement emparée de leur appareil olfactif, les témoins ont pensé que le fluide devait être du vinaigre, au milieu duquel nageaient des morceaux d'oignon cru.

Après ce sacrifice à la vinaigrette, le magnétiseur se démena comme un diable dans un bédit, exécuta force passes magnétiques et, élevant la voix, s'écria : « Je le jure, par le Christ, que le sort jeté cessera! Je voue à la mort ceux qui voudraient le renouveler. Du reste, si les mêmes effets se représentaient, qu'on vienne me chercher. Voici mon adresse. » Et il distribua aux personnes présentes quelques cartes imprimées en rouge sur fond blanc, en têtes desquelles on lit :

MAGNÉTISME ET DOUBLE-VUE.

Consultations à domicile.

Comme on le pense, nous ne reproduisons pas en entier le discours de l'opérateur, qui a été assez long, et à la suite duquel il fit une sortie théâtrale.

Nous ignorons si les passes et les invocations du magnétiseur ont été couronnées de succès. Nos renseignements s'arrêtent à la matinée de dimanche, et il nous a été dit que le diable ne

vous du feu; le feu délasse et réjouit. »

Et le religieux mit au foyer quelques poignées de branches sèches, qui jetèrent en un instant dans l'âtre une flamme vive et pétillante. Le couvert fut bientôt dressé. Il servit à son hôte du pain bis, des noix, des raisins et du lait, puis il s'assit en face de lui sur un mauvais escabeau, l'engageant avec instance à faire honneur à ce frugal repas. Il contemplait avec un profond sentiment de mélancolie, et presque d'indiscret curiosité le visage du jeune homme. De temps en temps une nouvelle vie semblait animer le vieil ermite; au-dessous de ses sourcils noirs et épais brillaient des yeux étincelants.

Georges rompit le silence qui régnait depuis quelques instants :

« Mon père, dit-il, vous n'avez jamais frayeur dans la solitude de cette forêt? »

— Que peut-on craindre, mon fils, quand on a la crainte de Dieu et qu'on lui a fait le sacrifice de sa vie? »

— Habitez-vous ici depuis longtemps? »

— Oh! oui, mon fils, depuis longues années; j'ai parcouru souvent ces montagnes et ces bois : mais je n'étais pas tel que vous me voyez.

— Alors mon père, puisque vous connaissez ce pays, vous avez dû parler sans doute du baron de Malleval? »

Le moine pâlit. Il baissa la tête, et deux grosses larmes sillonnèrent ses joues amaigrées.

— Pourquoi rappeler ces douloureux souvenirs, jeune homme? Hélas! j'ai beaucoup connu l'ancien seigneur de Malleval; j'ai aussi connu son excellente femme Jehanne, si bonne, si belle, et son fils... le beau petit Georges... c'est une triste histoire que la sienne! Eh mon Dieu! le pauvre enfant doit être à peu près de votre âge, s'il vit toujours.

— Ce n'est que trop vrai, mon père; il vit toujours, mais sans asile, sans pain, abandonné de tous!

— Que dites-vous? grand Dieu!

— Eh! que voulez-vous que devienne le fils d'Ebbéard, l'enfant déshonoré d'un meurtrier? Il a voulu prier sur la tombe de sa malheureuse mère, avant de s'enlever à jamais dans le cloître, et voilà pourquoi l'infortuné Georges que vous connaissez enfant, est en ce moment devant vous!.....

travaillait pas ce jour-là. Ce diable-là nous paraît bien imbu de ses devoirs religieux. Nous serions tenté de croire que ce jour-là il abandonne la maison pour aller à la messe, à vêpres et à la promenade... pour recommencer le lundi.

Pourtant tout cela ne durera probablement pas longtemps, et les mystificateurs pourraient bien devenir les mystifiés. Nous apprenons que la police a fait une nouvelle descente sur les lieux et agira rigoureusement, si les faits que nous avons signalés ou d'autres du même genre se reproduisent.

On lit dans le Mémorial de l'Allier :

— Les journaux judiciaires ont publié le compte rendu d'un petit procès, car il s'agissait d'une somme de 350 fr. ; la somme est légère, comme vous le voyez, mais le procès vaut son pesant d'or. — M. Grandguillot, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, avait pour secrétaire M. Margue, qui réclame 350 fr. qu'il prétend lui être dus par M. Grandguillot, et auquel M. Grandguillot prétend ne rien devoir du tout.

— Lequel se trompe ? — Lequel a raison ? — Peu importe au public. — Le côté bouffon du débat est dans les révélations que produit le secrétaire de M. Grandguillot. — Vous vous souvenez du fameux procès intenté à Mgr. Dupanloup par les héritiers de Mgr. Rousselle, qui évoquaient la mémoire de leur oncle, pour demander justice contre les insultes de l'évêque d'Orléans ; vous vous souvenez des larmes de « cette pauvre femme de quatre-vingt-deux ans », qui se traînait en suppliant aux pieds des tribunaux ; vous vous souvenez de tout le bruit suscit par cette affaire. On en avait fait une question politique. Des personnages importants avaient dit-on, la main dans ce procès, si bien démolie par les railleries de la défense. Eh bien ! voici qu'aujourd'hui on apporte à la justice la preuve que cette affaire a été un coup monté dans les bureaux du *Constitutionnel*.

— Mais la douleur des héritiers, direz-vous ? — Comédie ! — Leurs lettres désoilées ? — Comédie ! Quand vous lisez cette lettre fameuse qui commençait ainsi : « Je suis une vieille femme de quatre-vingt-deux ans ; la vieille femme, c'était M. GRANDGUILLOT écrivant par la plume de son secrétaire. »

Ces trames donneront une bien triste idée du rôle joué en France par une certaine presse. Depuis les révélations amenées par ce procès, on dit qu'il est question de remplacer M. Grandguillot dans le poste de rédacteur en chef du *Constitutionnel*, pour lequel son insuffisance a été constatée.

Voyage de S. M. l'Impératrice Eugénie en Angleterre.

« L'heure exacte de l'arrivée de l'Impératrice »

Tous deux pleuraient à chaudes larmes ; le vieillard était dans une agitation terrible ; deux sentiments se combattaient en lui. Il allait se trahir ; mais il se contient.

— Se pourrait-il, ô mon Dieu ! reprit le religieux avec un peu plus de calme ; quoi ? vous êtes ce même Georges que j'ai si souvent tenu dans mes bras et si souvent couvert de mes caresses ?

— Je vous l'ai dit, répondit Georges, Jehanne Engenofus de Meyniac était ma mère, et Jacques....

Le moine mit sa main sur la bouche du jeune homme pour qu'il n'achevât pas.

— Pauvre enfant ! et vous l'avez maudit bien souvent sans doute, votre père, n'est-ce pas ? — Je n'ai jamais maudit mon père. Dieu seul le jugera. Je prie tous les jours qu'il lui soit fait miséricorde.

— Oui, Dieu le jugera, fit le moine d'une voix sourde, et lui pardonnera peut-être.... car il a bien souffert, ajouta-t-il plus bas. — Mon fils, vous n'avez plus personne au monde, n'avez-vous dit. Le Ciel vous a envoyé près de moi ; n'allons pas contre la volonté du Ciel. Puisque vous voulez vous consacrer à Dieu, restez avec moi ; nous étudierons, nous prierons ensemble pour votre coupable père.

— Georges hésitait.... — Et vous pourriez, ajouta le moine, aller chaque jour prier sur la tombe de votre mère, qui repose ici près.... Allons.... ne me refusez pas.... mon.... fils....

— En effet, mon père, ce sera pour moi une grande consolation de terminer mes jours en ces lieux et de reposer éternellement à côté de celle que j'ai tant pleurée.

— Vous ne la pleurerez plus seul, pauvre enfant !

En même temps le vieillard ne peut s'empêcher de serrer tendrement sur son cœur le compagnon qu'il venait de se donner.

Et en effet, Georges prit la robe de bure ; il se livra avec ardeur à l'étude et à la pratique des bonnes œuvres. Le vieillard pleurait toujours ; sa santé s'altérait rapidement sans qu'il diminuât en rien pour cela les rigueurs de la plus austère pénitence. Mais il ne voulait pas que Georges jeûnât, qu'il se macérât le corps, disant qu'il n'avait pas, comme lui vieux pêcheur, des fautes à expier ; il le voulait chaudement vêtu ; il l'entourait des soins les plus tendres et veillait sur lui avec toute la sollicitude d'une mère.

V.

Le mal fit des progrès et bientôt il ne resta plus à Georges l'espoir de conserver longtemps son vieil ami.

des Français à Edimbourg n'était pas connue, même des administrateurs du chemin de fer. Divers trains venant du Sud étaient attendus par une foule de dames et de messieurs qui avaient obtenu l'autorisation de stationner sur la plateforme. Malgré le désappointement qui les attendait à l'arrivée de chaque train, on était sûr de les voir revenir à l'arrivée du train suivant. Aussi, lorsque le train express arriva à 8 heures, annonçant l'Impératrice et sa suite, il y avait dans la gare environ 200 personnes bien vêtues qui attendaient. Il y avait aussi foule en dehors de la station. Sa Majesté était en grand deuil, à cause de la récente perte de sa sœur la duchesse d'Albe. Le propriétaire de l'hôtel Douglas avait reçu d'avance des instructions ; des voitures étaient prêtes pour sa Majesté et sa suite, et les illustres visiteurs purent, quoique avec une certaine difficulté, s'y rendre ; de là les voitures partirent pour l'hôtel au milieu de bruyants applaudissements. Devant l'hôtel, ces acclamations se renouvelèrent ; toutefois, samedi soir et même dimanche matin, la présence de l'Impératrice n'était pas connue.

« Dimanche matin, l'Impératrice assista à la grand messe à Saint-Mary's Church, Broughton street, et après une allocution de l'évêque Gillis, on a exécuté un *Te Deum* pour le retour du prince de Galles. Il y avait foule à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, et nous croyons bien que l'Impératrice a exprimé sa satisfaction de la réception cordiale qu'elle a reçue à Edimbourg et partout ailleurs. L'Impératrice ne parut pas le moins du monde fatiguée par la route qu'elle a eu à faire jusqu'à l'hôtel, à travers une petite pluie de neige. Sa Majesté avait manifesté l'intention de faire l'ascension de Carlton-Hill, pour jouir de la belle vue panoramique qu'on y découvre. Le temps a forcé de renoncer à ce projet. Il a fallu se diriger sur Holyrood. On croit que Sa Majesté restera à Edimbourg un jour ou deux, bien qu'on ne sache rien de positif à cet égard. On annonce, toutefois, que le duc et la duchesse de Hamilton doivent donner mardi un grand bal en l'honneur de cette illustre visite. On annonce aussi qu'une série d'appartements a été préparée à Hamilton Palace. La duchesse, qui fut elle-même partie de la famille impériale, a eu l'attention de faire réorganiser d'une façon toute nouvelle les portraits de la famille Napoléon. Depuis l'arrivée de l'Infortunée Marie Stuart, il y a eu de cela 300 ans, aucune reine de France n'avait, croyons-nous, visité la capitale de l'Ecosse. L'Impératrice Eugénie qui vient nous trouver a laissé de côté tout l'attirail de la royauté ; et elle vient ici chercher à retrouver la santé qui lui fait défaut. Espérons que cette illustre dame pourra bientôt recouvrer ce précieux don et goûter de nouveau les honneurs qui vont si bien à ses nobles qualités. La visite de l'Impératrice Eugénie rappelle les anciens jours de ces alliances entre la France et l'Ecosse, et cette affection des deux peuples l'un pour l'autre trouve

Un matin, après avoir récité l'*Angelus* ensemble, le vieillard dit aux jeunes religieux :

Georges, mes forces faiblissent par degrés ; je me sens mourir. Mon ami, priez pour moi. Dites-moi bien aussi que vous pardonnez à votre père, car si Dieu fait que j'aille au paradis, votre pardon m'aidera à obtenir pour le coupable celui de votre pieuse et tendre mère. Tout ici vous appartient : c'est peu de chose ; mais il faut peu à l'homme sur cette terre. Aimez toujours Dieu. Suivez ses saintes lois. Conservez pieusement comme vous l'avez fait jusqu'à ce moment une tendre dévotion pour la Mère du Sauveur. Voici, mon enfant, une boîte que je vous confie ; elle contient des choses précieuses ; ne l'ouvrez qu'après ma mort ; et maintenant, cher fils, recevez ma bénédiction ! » Puis étendant ses mains défaillantes sur la tête de Georges, il le bénit, et son âme s'exhala doucement dans un dernier soupir....

Suivant les intentions de son ami, Georges passa la nuit en prières, et par un sentiment d'affection et de reconnaissance il fit déposer sa dépouille mortelle à côté des restes de sa mère.

Un soir il songea à la boîte mystérieuse. Il l'ouvrit et y trouva un riche médaillon. D'un côté était le portrait d'une jeune et belle femme, de l'autre celui d'un enfant de cinq ans à six ans. Deux mèches de cheveux étaient enveloppées avec soin dans un papier parfumé. Un billet s'échappa de la boîte. Georges le cœur ému le ramassa et le lut en tremblant. Il commençait à comprendre.... le billet contenait ces mots :

« J'ai bien souvent arrosé de mes larmes le médaillon que je te lègue, mon enfant. C'est le portrait de ta mère, c'est aussi le tien, Georges, je suis Ebherard.... ne me maudis pas. Si le repentir efface nos fautes, Dieu sera miséricordieux.... Sois indulgent comme lui. Je suis heureux de t'avoir embrassé avant de mourir ; mais j'ai voulu m'infliger pour nouveau châtiment la cruelle privation de ne pas me faire connaître à toi. Tu ne sauras jamais ce que j'ai eu à souffrir.... »

Jacques Ebherard dit frère Maurice. On regretta beaucoup le solitaire de la forêt dans le bourg de Châteauneuf, et l'on vit souvent au cimetière son jeune compagnon venir s'agenouiller en pleurant sur deux tombes qu'il prenait grand soin d'entretenir de fleurs et de verdure.

Arrivé au terme commun de la vie, Georges mourut en odeur de sainteté, et son corps fut déposé entre ces deux tombes, dont lui seul avait le secret.

(France Littéraire.) — Honoré ARNOUL.

une occasion de plus pour s'exprimer envers l'Impératrice Eugénie, qui est d'origine écossaise, et ajoute encore aux titres que lui donne sa haute position, ceux plus affectueux de famille. (Extrait du *Scotsman*.)

LE TABAC.

Il y a juste trois siècles que le tabac fut introduit parmi nous ; on voit qu'il s'y est plus acclimaté que le bananier constitutionnel. C'est en 1550 qu'il fut apporté à la cour de Catherine de Médicis, et sa vogue ne se fit pas longtemps attendre, malgré les contestations des savants et les prohibitions des princes. Plus de cent volumes, qu'en reste-t-il, hélas ! furent échangés entre les partisans et les détracteurs de l'herbe nouvelle, qui eut l'honneur de compter parmi ses adversaires Jacques 1^{er}, roi d'Angleterre. Dans ce temps-là, les rois avaient le loisir d'écrire des volumes sur la botanique, et les vaches n'en étaient pas plus mal gardées.

Une czarine, Elisabeth, ordonna la confiscation des tabatières, et deux autres souverains, Amurat IV, empereur des Turcs, et le shah de Perse allèrent jusqu'à la mesure un peu radicale de la confiscation des nez, ce qui semble indiquer que l'habitude de priser avait devancé celle de fumer ; mais rien ne put arrêter la propagation de l'herbe américaine, et alors les gouvernements, dont les budgets peuvent dire, comme la forette de la chanson :

Je vis de l'humaine bêtise,

songèrent à tirer parti du sot engouement des peuples.

C'est Richelieu qui, le premier, frappa le tabac d'un impôt ; cette taxe ne fut d'abord qu'un simple droit de consommation de 40 sous par cent livres. Plus tard, Colbert monopolisa la vente, et en 1674 l'affirma à un sieur Jean Breton, à raison de 500,000 fr. les deux premières années, et de 700,000 fr. les quatre suivantes. En 1720, la ferme des tabacs fut cédée à la compagnie des Indes, moyennant 1,500,000 fr., et successivement élevée jusqu'à 27 millions. On monopolisa ensuite la fabrication comme le débit, et en 1789, à la veille de la révolution, cette branche de revenus donnait annuellement 50 millions à l'Etat.

Le 24 février, — les hasards de l'histoire ont de ces rencontres, 1791, la Constituante abolit ce monopole, malgré l'éloquente opposition de Mirabeau, et décida qu'à l'avenir chacun pourrait cultiver, fabriquer et vendre le tabac en toute liberté ; mais les libertés ne vivent guère plus chez nous que les roses de l'ode à Duperrier, et l'Empire ne tarda pas à mettre au panier, avec beaucoup d'autres choses, le décret de la Constituante.

Napoléon ne fumait pas ; il avait une activité trop dévorante pour s'amuser à faire lentement monter dans l'air les spirales bleues d'un cigare. Une fois cependant il essaya. L'ambassadeur de Perse lui avait fait présent d'une magnifique pipe orientale ; par déférence diplomatique et peut-être aussi quelque peu par curiosité, il voulut lui faire honneur. On alluma le fourneau, et voilà le vainqueur d'Austerlitz aspirant de toute sa force l'acre parfum de la nicotine. Il y gagna une effroyable nausée, et rejetant avec colère l'abominable instrument, il l'envoya d'un coup de pied terrible rouler au fond de la pièce.

C'est bien là, s'écria-t-il tout bête encore du soulèvement de cœur qu'est l'inévitable tribut des débutants, c'est bien là une invention digne de cet Orient, patrie du lourd sommeil et de la fainéantise ! Comment la France, pays d'ardeur et d'entrain, peut-elle prendre goût à cette horrible machine d'énervement et d'oisiveté ! Parbleu ! j'y mettrai bon ordre !

Quelque temps après, le 29 décembre 1810, paraissait le décret qui instituait la régie.

L'Empereur, comme on le pense bien, ne prétendait pas, par cette mesure, changer le goût de la nation ; mais il voulait au moins en tirer profit pour le Trésor.

La Restauration arriva ; elle maintint le régime établi, mais seulement comme un état de chose transitoire qui devait cesser au bout de dix ans. Malheureusement, il n'y a que le transitoire qui dure dans notre volage pays, et bien qu'aucune disposition n'ait modifié ce caractère de la loi de 1816, le monopole existe toujours. Prorogé successivement par les chambres, il devait expirer en 1831, quand une nouvelle prorogation vint lui accorder dix ans de vie. Tombera-t-il dans trois ans ! Plus d'un nez le souhaite ardemment, mais la mesure actuelle permet d'en douter.

Aujourd'hui l'impôt sur le tabac rapporte à l'Etat la bagatelle de 183 millions ; le décret qui en augmente le prix va, du même coup, accroître le revenu d'une jolie trentaine de millions.

La totalité des sommes produites par cette taxe, depuis l'établissement de la régie jusqu'à nos jours, s'élève à environ deux milliards et demi. Que d'argent réduit en cendres et envolé en fumée !

Les quantités consommées dépassent vingt millions de kilogrammes ! S'en fourre-t-on dans les cavernes !

La fabrication s'opère dans douze manufactures : Paris, Lille, Le Havre, Morlaix, Bordeaux, Tonnais, Toulouse, Lyon, Strasbourg, Marseille et Châteauroux. Je ne veux pas entrer dans les détails de la cuisine, mais combien de fumeurs savent que le tabac qu'ils brûlent ou qu'ils présentent a été préalablement salé comme du porc aux choux ? Rien n'est plus vrai cependant, et la régie n'emploie pas à cet assaisonnement moins de 7 à 800,000 kilo-

grammes de sel par an.

— Voilà donc, va s'écrier plus d'un fumeur en lisant le décret, pourquoi je trouve que le tabac est salé !

(Journal de Saône-et-Loire.)

VARIÉTÉS.

HISTORIQUE

DU PRIX DU BLÉ EN FRANCE.

Le manque d'études et de documents a fait supposer pendant longtemps que la France du moyen-âge était entièrement plongée dans les ténèbres de la barbarie. Cependant, après d'immenses recherches historiques, on est parvenu à reconnaître qu'elle était alors peuplée de vingt-cinq millions d'âmes, et que son sol était couvert de monuments ; les dissensions civiles, les guerres de religion ont tout dévasté, tout abattu !... et la population, tombée dans le dénuement et la misère, n'était plus que de seize millions à l'avènement de Henri IV.

Malgré les bouleversements et les guerres du XIII^e au XVI^e siècle, tout était à bon marché, dans les temps ordinaires ou réguliers, surtout la journée de l'ouvrier, parce que le prix du pain était fort peu élevé. C'est ce qui explique comment on a pu édifier un si grand nombre d'églises et de monuments de tout genre à une époque dont nous ne pouvons pas nous faire une idée parfaitement juste aujourd'hui, mais qui, bien certainement, ne disposait pas des moyens matériels d'exécution si nombreux et si ingénieux dont dispose la société moderne. Mais, quand le pain du peuple est bien assuré, tout est possible, et la prospérité publique n'est pas autre chose que la prospérité agricole ; quand l'agriculture fleurit, tout fleurit, et des monuments de tous les genres sortent alors du sol d'eux-mêmes et comme par enchantement.

Il est très probable que, dans ces temps déjà si loin de nous, la terre produisait beaucoup plus de grain qu'à présent. La population était de vingt-cinq millions, et la superficie cultivée en céréales n'était pas la moitié, à beaucoup près, de ce qu'elle est aujourd'hui. Tout porte à croire que le rendement du blé devait être de 15 à 20 pour 1 au lieu de 6 à 8 pour 1. Quelle diminution !... La misère a conduit peu à peu les cultivateurs à épuiser le sol, et maintenant il est devenu indispensable de le rétablir en faisant des efforts en quelque sorte héroïques, sous peine de voir insensiblement arriver la décadence en toute chose ; et, malgré l'opinion sinon contraire, du moins généralement trop indifférente sur de si grands intérêts, l'agriculture sera toujours le criterium de la prospérité publique de la France.

Nous avons fait des recherches pour constater le prix du blé depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, en traduisant ce prix en francs de la monnaie actuelle et en hectolitres, et nous avons trouvé les résultats suivants qui ne manquent pas d'intérêt :

Pour le XIII^e siècle, nous ne connaissons que cinq prix, savoir : en 1202, 5 fr. 50 l'hectolitre ; en 1256, également 5 fr. 50 ; en 1289, 4 fr. 50 ; en 1290, 5 fr. 90 ; en 1294, 6 fr. 50 ; ce qui donnerait, pour le prix moyen de l'hectolitre de blé dans ce siècle, à peu près 4 fr. 70.

Pour le XIV^e siècle, nous connaissons les prix de trente-cinq années, dont la moyenne de l'hectolitre est de 5 fr. 70. Il faut seulement remarquer que dans l'année néfaste 1351, qui suivit la peste et qui vit périr, dit-on, le quart de la population, il survint naturellement une disette, et pendant cette année 1351 le prix de l'hectolitre s'éleva, par exception, à 25 francs.

Pour le XV^e siècle, nous connaissons les prix de quarante-sept années, dont la moyenne n'atteint pas tout-à-fait 4 fr. : de 1426 à 1439, moyenne 9 fr., et de 1462 à 1493, moyenne 2 fr. 88 c. seulement. Ces bas prix, durant la seconde moitié du XV^e siècle, ne peut guère s'expliquer que par le grand développement de l'agriculture. Après la cessation de la guerre avec les Anglais dans le centre du royaume, pendant une seule année, vers la fin de cette terrible guerre, en 1459, il y eut une disette affreuse, et le prix de l'hectolitre s'éleva jusqu'à 59 fr. ; c'est ce qui explique le prix de 9 fr., relativement élevé, pendant la première moitié de ce siècle.

Quant au XVI^e siècle, le siècle des réformes qui engendrèrent des révolutions, tout fut changé et bouleversé dans le monde matériel et moral. Nous connaissons les prix de cinquante et une années, savoir : quarante-trois années jusqu'en 1572, dont la moyenne n'est que de 6 fr. 45 l'hectolitre, et huit années, de 1573 à 1587, dont la moyenne s'est élevée au prix énorme de 50 fr. 40 c. Evidemment, on voit l'influence des désordres produits par la guerre de religion, la plus cruelle de toutes les guerres, qui fit abandonner les travaux des champs pour armer le frère contre le frère. Jamais le blé ne fut, dans aucun pays du monde, aussi cher que dans cette déplorable époque ; dans l'année 1587, ce prix s'éleva jusqu'à 61 fr. l'hectolitre.

Henri et Sully régnerent enfin ; mais la misère était grande, le blé valait encore 25 francs. Ils voulurent d'abord restaurer l'agriculture ; jamais on ne fit de plus grands efforts pour soulager le peuple et augmenter son bien-être par l'accroissement de la production, et aussitôt l'ordre et la prospérité surgirent tout-à-coup. Qu'il est beau de voir le grand roi dic-

ter au grand ministre ces paroles admirables de vérité et de simplicité qui coulaient si naturellement de sa bouche et de son cœur : « Pasturages et labours sont les vrais trésors et mines du Pérou, les véritables mamelles de l'Etat ! » Hélas ! cet admirable élan agricole fut d'abord arrêté ; le grand roi mourut lâchement assassiné, le grand ministre fut aussitôt disgracié, et depuis lors la pauvre agriculture a été abandonnée à elle-même, sans conseils, sans aide, sans secours.

Dans tous les temps, les troubles publics ont précédé les crises alimentaires. La grande cherté du Blé, en France, n'a commencé qu'en 1375, dans ce mauvais temps de la Ligue, et depuis cette époque les crises se sont trop souvent renouvelées. Lorsque la Fronde faisait des barricades, le prix du Blé, qui avait baissé, s'éleva d'abord à 20 francs, et, aussitôt que la stabilité de l'Etat fut menacée, il s'éleva jusqu'à 44 francs. — Arriva le grand siècle, qui s'occupa de tout avec magnificence, excepté de l'agriculture. Les grands tenanciers désertèrent leurs terres pour aller remplir des services de domestiques à la cour ; les cultivateurs restèrent seuls attachés à la glèbe, sans direction, sans protection, et les véritables mamelles de l'Etat se séchèrent. C'est de cette époque que date ce qu'on a appelé, de nos jours, l'absentéisme, et c'est venu au point, dans les contrées pauvres, que toute amélioration agricole y est presque impossible. A la fin du règne de Louis-le-Grand, la France était épuisée et l'agriculture en complète décadence ; le Blé était très-cher, surtout de 1709 à 1714, et tout le monde se plaignait. On n'osa pas insulter la majestueuse figure du roi, qui brillait encore de sa vieille gloire ; mais on insulta publiquement son cerceuil, et son oraison funèbre commença par ces mots : « Dieu seul est grand, mes frères... » Quelle différence de langage avec les temps passés !

Sous le trop long règne de Louis XV, et malgré la dépravation des mœurs et des idées, on entend, avec étonnement, quelques voix amies de l'agriculture s'élever jusqu'à l'oreille du roi assoupi ; mais le véritable patriotisme était usé et blasé. Ces belles paroles en faveur de l'agriculture n'eurent aucun écho ; elles ne furent que des théories et des vœux stériles dans une cour et dans un temps où tout était sacrifié au plaisir et où l'on démolissait si gaieusement l'ordre social. Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, le désordre des idées allait toujours croissant, et, malgré une tranquillité apparente et la sagesse de quelques hommes d'Etat, tout annonçait que l'on marchait à une catastrophe politique. En 1789, le prix du Blé augmenta d'un tiers, et le mécontentement fut général. Dans cette dernière moitié du XVIII^e siècle, le prix du Blé s'éleva une fois à 100 pour 100, deux fois à 50 pour 100 et six fois à 25 pour 100 au-dessus de la moyenne ; il y eut neuf chertés en cinquante ans ou une année chère sur cinq années ordinaires. Le prix moyen, durant cette période, a été de 44 fr. 47 c.

Dans la moitié du XIX^e siècle, le mal s'aggrava encore ; en 1812, le pain fut très-cher, et les grands événements de 1815 arrivèrent... En 1816 et 1817, la pauvre France, affaiblie, supporta la disette avec résignation ; elle était fatiguée et lasse de combats. Le prix de l'hectolitre s'éleva jusqu'à 45 fr. 46 c. La prospérité publique se rétablit peu à peu et parvint au plus haut degré en 1825. Cependant le prix du Blé s'éleva, il fut très-cher, pendant les quatre dernières années qui précédèrent la révolution de 1830 ; il monta jusqu'à 50 francs. Enfin 1848 fut précédé de 1846 et 1847, où le Blé se vendit 40 francs. Voilà de graves enseignements qui ne seront pas perdus pour l'avenir.

Dans cette première moitié du XIX^e siècle, de 1798 à 1847, le prix du Blé a été trois fois à 100 pour 100 et quatorze fois à 25 pour 100 au-dessus de la moyenne, c'est-à-dire qu'il y a eu dix-sept chertés dans cinquante ans ou une année chère sur trois années ordinaires ; le prix moyen de l'hectolitre, durant cette période, a été de 20 fr. 41 c.

Lorsque le Blé est à bon marché, tout paraît prospérer, et l'on voit le bonheur éclater sur la face réjouie du peuple ; lorsqu'il est très-cher, comme en 1551, 25 francs ; 1459, 59 fr. ; 1575, 42 francs ; 1587, 61 francs ; 1591, 52 francs ; 1789, 25 francs ; 1795, 35 francs ; 1812, 54 francs ; 1817, 45 francs ; 1850, 56 francs ; 1847, 40 francs, alors il est inutile de rappeler ce qui arrive, tout le monde le sait.

Le pain à bon marché, au prix de 20 à 50 centimes le kilogramme, jamais plus, jamais moins, peuplerait la France de travailleurs, et le travail, c'est la force, la richesse et le bien-être ; c'est la puissance matérielle et morale des grandes nations. La production est la vie du corps social : plus il produit, plus il consomme, plus il est grand, fort et puissant. Il faut honorer l'agriculture pour qu'elle fasse les progrès qui sont devenus indispensables.

A. du PRÉVAT.

Directeur de la Ferme-Ecole des Landes.

Par suite des changements opérés dans le service du chemin de fer depuis quelques jours, les levées de la boîte aux lettres de Roanne sont fixées ainsi qu'il suit :

1^{re} Levée. Paris et route, 2 h. 53 du matin.
2^e Levée. Lyon, Macon, Saint-Etienne et route, 7 h. 20 du matin.
3^e Levée. St-Just-en-Cheval, Montbrison et

route, 9 heures du matin.

4^e Levée. Paris et route, 2 h. 20 m. du soir.
5^e Levée. Lyon, Saint-Etienne, 4 heures du soir.

6^e Levée. Lyon, 9 heures du soir.

Le Service des Postes est réglé sur l'horloge du Chemin de Fer.

AVIS.

Le lot impérial donné l'an dernier à la Loterie de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Roanne, par Leurs Majestés Impériales, avait été gagné par M. Chonier, curé à Lorette près Rive-de-Gier, ancien vicaire de la paroisse St-Etienne de Roanne.

Pour contribuer au soulagement des pauvres de notre ville, où il avait résidé pendant de longues années, M. le curé de Lorette a rendu à la Conférence la superbe montre donnée par LL. MM. à la condition d'en faire le lot prime de la Loterie de la présente année 1860.

Cette Loterie sera tirée dans le courant du mois de décembre prochain.

Tout le monde applaudira à cet acte de bienfaisance, et à cette délicate pensée de M. le curé de Lorette.

Le lot prime est exposé chez M. Desforges, rue du Collège.

La première livraison du second volume des *Grandes Usines de France*, par M. TUNGAN, vient de paraître à la Librairie-Nouvelle.

Cette livraison contient la 1^{re} partie de la description des *Etablissements Derosne et Cail*.

En envoyant 12 francs au directeur de la Librairie-Nouvelle, on recevra franco, successivement, les vingt livraisons composant le second volume des *Grandes Usines*.

Pour la même somme on recevra le premier volume complet.

Sommaire des articles contenus dans le dernier numéro de la *FRANCE LITTÉRAIRE*.

(rue d'Anvers, 13, à Lyon. 9 fr. par an).

Rome (D. Juan Gonzalez). — Alphabet rural (Auguste du Peyrat). — Hégrets (C. Dayre). — A un amateur de choses rares (A. Lestourgie). — A M. Blanchot de Brenas (R. M.). — Soleil couchant (Adèle de Maynard). — Les deux arbres (Paul Raynaud). — Les Elisons de France, V. (le chevre du Châtel de R.). — Expiation, XI (Adrien Peladan). — Sixième Concours, Poésie, XXII. Portrait (Gilot de Kerhardine). Les Fiancés (Léon Rogier). — Même concours. Prose. Scènes de voyage (Anna Ediane). — Silhouettes contemporaines, XLI (G. de Chaumont). — Les Fantaisies littéraires du temps. Un amour de l'ancien régime (E. Wast). — Bibliographie. Larmes et Sourires, par M. Etievant (Thales Bernard). Melodies pastorales, par Thales Bernard (A. Peladan). — Le Vieux-Neuf, VII (A. P.). — Phénomène inouï (H. P.).

Pour les articles non signés : FERLAY.

BOURSE DE PARIS

Du 24 novembre 1860.

Rente 4 1/2 p. 0/0.	96 10
— 5 p. 0/0.	70 35
Banque de France.	2950 00

MERCURIALE

DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.

Dernier Marché.

PRIX MOYENS.

DENRÉES PRODUITES.	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	4 35	4 20
id. 2 ^{me} qualité.	4 15	4 10
Seigle 1 ^{re} qualité.	2 70	2 50
id. 2 ^{me} qualité.	2 50	2 35
Orge.	2 40	2 30
Avoine.	1 50	1 50
Colza.	0 00	6 50
Farine 1 ^{re} qualité.	47 00	49 50
Farine 2 ^e qualité.	44 00	48 50
Farine 3 ^e qualité.	22 00	00 00

Annonces judiciaires.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.

VENTE

Par suite de Surenchère

SUR EXPROPRIATION FORCÉE

En deux lots séparés,

DE DIVERS IMMEUBLES,

Situés à Roanne.

Adjudication en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, le dix-huit décembre mil huit cent soixante, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Elle est poursuivie à la requête de M. Jean-Marie-Benoît Larue, notaire, demeurant au Coteau, ayant pour avoué M^e MARCHAND, contre MM. Geoffroy et Compagnie, négociants à Gien-sur-Loire, créanciers ayant poursuivi la vente ; 2^e M. Montlahue, propriétaire demeurant à Roanne, et M^{lle} Choleton, propriétaire demeurant au Coteau, adjudicataires, ayant tous pour avoué M^e Val.

Et les mariés Guillaume Flandre et Françoise Lagoutte, charbon, demeurant à Roanne, parties saisies défallantes.

Désignation des immeubles à vendre.

Premier lot.

Un corps de bâtiments, servant d'atelier de charonnage, bâti en pierres et chaux, couvert en tuiles creuses, situé place du Creux-Granger, à Roanne, ne portant pas de numéro ; il prend ses jours par une grande porte à deux battants, claires-voies au toit et une petite porte donnant sur une petite cour contiguë au bâtiment ; dans ce bâtiment se trouve un petit cabinet servant d'habitation, prenant jour par une fenêtre qui donne sur la place du Creux-Granger ; une petite cour au nord-est du bâtiment ci-dessus lui est contiguë. Ces bâtiments et cour sont limités au nord-est par jardin à M. Favre Chamussy, au sud-ouest par la place du Creux-Granger. Ces immeubles sont portés au plan cadastral sous le numéro 1240 ; ils sont situés à Roanne, place du Creux-Granger, et ont une superficie d'un arc cinquante centiares environ.

Deuxième lot.

Une maison, sise à Roanne, rue du Rivage, portant le numéro trente-trois ; elle est limitée au nord-ouest-nord et nord-est par bâtiments et cour à M. Peillon, au sud-est par la rue du Rivage ; cette maison prend ses jours par une déviation vitrée au rez-de-chaussée, et par une croisée au premier et unique étage ; elle est portée au plan cadastral sous le numéro 1250 et occupe une superficie d'environ soixante-cinq centiares.

Le premier lot sera vendu sur la mise à prix de deux mille trois cent soixante-deux francs cinquante c., et... 2562 fr. 50 c.

Le deuxième lot, sur celle de quinze cent seize francs soixante-six c., et... 1516 fr. 66 c.

Ces immeubles ont été adjugés savoir, le premier lot à M. Montlahue, et le deuxième à M^{lle} Choleton, par jugement de ce Tribunal du six novembre courant.

Par acte au greffe, du neuf novembre, M. Larue a mis une surenchère sur les deux lots. Cette surenchère a été dénoncée le douze du même mois et validée par un jugement.

Pour extrait :

Signé, MARCHAND.

Enregistré à Roanne, le 25 novembre mil huit cent soixante, fol. 70, c. 1. Reçu un franc et dix centimes pour décime.

Signé, CARTIER.

Etude de M^e THIODET, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit de Dufour, huissier, du trois novembre mil huit cent soixante, M. Montvenoux, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Lyon,

A fait dénoncer à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne :

Et à Madame Caroline-Louise-Ludovine Arthaud-Deviry, veuve de M. Pierre-Joseph Poncet, sans profession, demeurant ci-devant à Balbigny, maintenant à Roanne.

Un acte de dépôt fait en son nom au greffe du Tribunal civil de Roanne, le neuf octobre de cette année, d'une copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé devant M. Berthaud, président du Tribunal civil de Roanne, le six septembre de cette année, et à la forme duquel il a été retenu adjudicataire, moyennant la somme de cinquante mille francs, outre les charges, du quatrième lot des immeubles dépendants de la succession de M. Pierre-Joseph Poncet, de son vivant propriétaire et médecin à Balbigny, lequel quatrième lot consistait en un domaine appelé du Mont, situé pour la plus grande partie sur la commune de Balbigny, et pour une bien faible partie sur les communes de Néronde et Pouilly-les-Feurs.

M. Montvenoux ne connaissant pas ceux qui pourraient avoir, sur les immeubles par lui acquis, des hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, du chef soit de madame veuve Poncet née Arthaud Deviry, soit de tout autre personne et à quelque titre que ce soit, les prie de vouloir bien les faire inscrire dans le délai de deux mois de la date des présentes, leur déclarant que, ce délai expiré et à défaut par eux de les avoir fait inscrire, les immeubles par lui acquis en seront définitivement affranchis.

Pour extrait :

Signé, THIODET.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE BRETON.

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, du vingt-un novembre mil huit cent soixante, la vente des immeubles faite par Jean-Claude BRETON à Jean-Antoine Breton, son frère, devant M^e Bayon, notaire à Sevelinges, ayant été annulée, la faillite de Jean-Claude BRETON est devenue propriétaire desdits immeubles, dont le prix appartient aujourd'hui aux créanciers chirographaires de ladite faillite.

En conséquence MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe de Tribunal de commerce de Roanne, le mardi onze décembre prochain, dix heures du matin, pour entendre :

1^o Le compte de M. Bostmanbrun, syndic de cette faillite.

2^o Les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union sous la présidence de M. Roubaud, juge-commissaire.

Les créanciers sont donc priés d'envoyer d'ici au cinq décembre prochain au plus tard, au greffe du Tribunal de commerce, ou à quelqu'un de leur confiance, à Roanne, avec procuration,

la note de ce qui peut leur être dû, à défaut de quoi ils ne seront plus considérés comme créanciers.

Roanne, le 23 novembre 1860.

BARBE, greffier.

ETUDE DE M^e AUROUX NOTAIRE A ROANNE.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant M^e Auroux, notaire à Roanne, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante, enregistré.

MM. Jean-Joseph RIGOTHIER et François MOTTIN, tous deux négociants, demeurant à Roanne, ont formé entre eux une société en nom collectif pour la fabrication et le commerce de la cotonne.

Le siège de la société est fixé à Roanne.

La société est faite pour dix ans, à partir du seize novembre mil huit cent soixante, pour finir le seize novembre mil huit cent soixante-dix.

La raison de commerce sera Rigolthier et Mottin et la signature portera ces deux noms.

Chaque associé aura la signature sociale, mais ne pourra s'en servir que pour les affaires de la société.

Certifié conforme.

AUROUX.

Etude de M^e MIRAUD, huissier à Roanne.

VENTE

Par suite de faillite.

Le mardi vingt-sept novembre mil huit cent soixante, à dix heures du matin, sur la place St-Etienne, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'une voiture à 4 roues et d'un cheval avec ses harnais, provenant de la faillite du sieur RATHIER, commerçant, domicilié à Roanne.

Pour extrait :

Signé, MIRAUD.

Nota. — Il sera perçu 3 pour 0/0 en sus du prix d'adjudication.

A VENDRE

1^o MOULIN à 2 tourbans.

Avec huilerie et maillerie. (chute d'eau de 5 mètres sur la rivière de Barbenon), appelé le *Moulin des Egaux*,

2^o Un Pré, 2 Jardins, et une petite Ile, entre la rivière et le beal, et une Terre.

Le tout appartenant et situé près du bourg d'Arfeuilles, à 5 kilomètres de la gare d'Arfeuilles et à 5 kilomètres de celle de Saint-Martin d'Estreux. L'emplacement conviendrait bien pour l'établissement d'une fabrique.

S'adresser pour traiter à M. CHASSAIN, notaire à Arfeuilles, ou à M. DÉGOULANGE, propriétaire à Arfeuilles.

Vente de meubles

Après décès.

On fait savoir que, le mercredi 28 novembre 1860, à 9 heures du matin, il sera procédé, par le ministère du Greffier de la justice de paix du canton de Roanne, à la vente publique et aux enchères d'un beau Mobilier, dépendant de la succession de M. LÉON MORDON, de son vivant marchand, demeurant à Roanne, consistant en Lits garnis, Commodes, Table à toilette, Table ronde, un Piano, Linges, Chaises, Fauteuils et Ustensiles de ménage.

La vente sera faite au comptant et aura lieu dans le domicile du défunt, sis à Roanne, rue du Collège, n^o 27.

COLLE BLANCHE

LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le papier, le carton, la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le cuir, le liège, etc. — Prix du flacon, 50 c.

POUDRE DE RUBIS

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. — 1 fr. le flacon. — A ROANNE, chez FAUQUE frères, marchands-papetiers, rue Impériale, n^o 82.

A LA RENOMMÉE

De la bonne Chaussure.

RALITTE

Rue Impériale, 41, à Roanne.

A l'honneur de prévenir le public que, depuis dix années qu'il s'occupe de la chaussure de chasse en cuir de Russie et du pays, il n'a rien négligé pour se rendre digne de la confiance dont il a été honoré.

L'emploi d'une nouvelle mécanique et de procédés qu'il a inventés à force de recherches et d'expériences lui permet d'établir, promptement, toute espèce de chaussures, dans des conditions exceptionnelles d'imperméabilité, d'élégance et de solidité.

Les produits qui sortent de ses ateliers se recommandent en outre par la qualité de la marchandise employée et par leur prix modéré.

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des fèves. — Pour éviter les contrefaçons, exiger RAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés: LECOQ et BARGOIN.

AVIS AUX DARTREUX.

La Pommade de M. DUMONT, reconnue bonne par l'Académie de médecine, pour la guérison des Dartres, Tignes, Ulcères, Démangeaisons, se trouve à la pharmacie de M. MERCIER, pharmacien à Roanne. (Exiger le cachet Dumont, à Cambrai.)

VIN et SIROP de QUINIU D'ALFR. LABARAQUE

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine.

Notre Quiniu renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes fébrifuges et toniques qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre vin de quiniu contre les affections périodiques et pour repaître l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 grammes par kilog., ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Mais. n. L. FRÈRE, rue Jacob, 49, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville.

Chocolat-Ibled

USINE HYDRAULIQUE
à Mondicourt
(Pas-de-Calais.)

PARIS,
4, RUE DU TEMPLE,
au coin de celle de Rivoli,
PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE A VAPEUR
à Emmerich
(Allemagne.)

La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché.

(RAPPORT DU JURY CENTRAL.)

Le Chocolat-Ibled se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

**A VENDRE OU A LOUER
Le Café d'Orléans**

à Roanne.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 1^{er} décembre 1860, le magasin du sieur J. MOISSET, horloger et bijoutier, sera transféré rue du Collège, 21, maison Villard. Beau choix de montres, pendules et bijoux. Réparations garanties.

Fonds de Cabaret

A VENDRE

Pour cause de cessation de commerce, Il est situé au Coteau, près du pont de pierre. S'adresser à M. Domanec aîné, qui en est le propriétaire.

Fonds de Café à vendre

Situé dans une belle position. S'adresser au bureau du journal.

Chevaux, Voiture, camion,
S'adresser, hôtel Saint-Louis, à Roanne.

AVIS.

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

à la pharmacie GARNIER

successeur de M. Dechastelus,
Rue du Collège, n° 30, à Roanne (Loire).



M. NORMAND

CH.-DENTISTE

Connu depuis plus de 20 ans dans le département, est arrivé à Roanne.

Sa demeure est rue Ste-Elisabeth, 85.

Roanne, — FERLAY, imprimeur, un des gérants.

**PLUS DE CHEVEUX BLANCS**

MÉLANOGÈNE

TEINTURE PAR EXCELLENCE

De DICQUEMARE Aîné, de Rouen,

Pour teindre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe sans danger pour la peau et sans aucune odeur. — Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 59. — Dépôt à Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, fournisseur breveté des cours de France et de Russie, 207, rue St-Honoré; et à Roanne, chez M. MONTVEXOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

Prix : 6, 12 et 15 fr. le flacon.

L. B.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE.

Partie Nord du réseau. — Section du Bourbonnais.

TIRAGE AU SORT DU 6 DÉCEMBRE 1860.

Le conseil d'administration des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée à l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations ci-dessous désignées, qu'il sera procédé le jeudi 6 décembre prochain, à midi et demi, en séance publique du conseil, (7, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris), au tirage au sort de :

Obligations du Bourbonnais.	
1 ^{re}	812 id. de Rhône et Loire. 1 ^{re} série.
2 ^e	114 id. id. 2 ^e série.
3 ^e	155 id. id. id.
4 ^e	454 id. de Saint-Etienne à Lyon. Emprunt réuni.
5 ^e	52 id. id. Emprunt 1850.
6 ^e	10 id. de St-Etienne à la Loire. Emprunt 1845.
7 ^e	16 id. id. Emprunt 1847.

à rembourser au 1^{er} janvier 1861.

MM. les porteurs d'obligations Grand-Central, (Emprunt 1853-1854) qui n'ont pas encore échangé leurs titres, profiteront pour leurs numéros du tirage des obligations du Bourbonnais.

PARIS, 87, RUE RICHELIEU,

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CAPITAUX

SUR LA VIE

RENTES

PAYABLES

La plus ancienne en France, de toutes les Compagnies d'assurances.

VIAGÈRES

APRÈS DÉCÈS.

DOTS POUR LES ENFANTS.

IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES.

La Compagnie a été fondée en 1819, et possède 50 MILLIONS réalisés en valeurs sur l'Etat et Immeubles.

En valeurs sur l'Etat. 11 millions.

En Immeubles. 19 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. Mallet aîné, régent de la Banque, présent ; — Trubert, vice-président ; — H. Rousseau, inspecteur ; — Ad. Marcuard, banquier ; — Fontenillat, receveur-général de la Gironde, régent de la Banque ; — A. de Rothschild, de la maison de Rothschild frères, régent de la Banque ; — Jubelin, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine ; — Ed. Odier, de la maison Gros, Odier, Roman et C^{ie}. — Directeur : M. A. de Gourcuff.

Assurances de capitaux payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

Assurances mixtes profitant aux ayant-droit de l'assuré s'il meurt, ou à lui-même s'il vit à une époque déterminée.

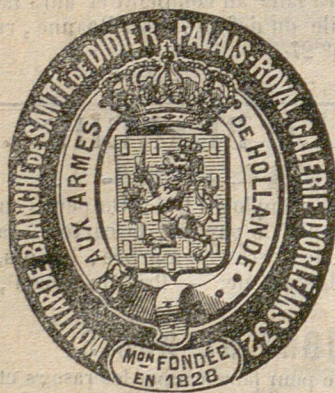
(Ces deux combinaisons jouissent d'une participation de 50 % dans les bénéfices de la Compagnie.)

Rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes aux taux les plus avantageux.

Dotations pour les Enfants dont le capital fixé d'avance est payé à un âge donné ; pouvant servir à l'exonération du service militaire.

(Cette dernière combinaison n'a rien de commun avec les opérations tontinières, auxquelles la Compagnie n'a jamais voulu prendre part.)

S'adresser pour renseignements et prospectus, à M. BARGE, agent principal, à Roanne.

**GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE, DE DIDIER,**

Galerie d'Orléans, 32, Palais-Royal, à Paris. (RÉCOLTE DE 1860.)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorhoides, les dartres, les rhumatismes ; les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles il est sur tout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

On trompe le public en vendant, comme provenant de notre maison, de la vieille Graine non mondée, dont le moindre inconvénient est d'avoir perdu toutes ses propriétés médicamenteuses, et qui, si elle est échauffée, peut produire des effets nuisibles. Afin d'éviter les dangers, il faut bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus. — Nous ajouterons que nos graines, tirées de la Hollande, et de la plus grande fraîcheur, sont mondées avec un soin tout particulier. — Le prix est invariablement fixé à 2 fr. 50 le kilogramme. Le public ne doit jamais payer plus.

Dépôts à Roanne, chez veuve TACHON et fils, négociants, rue Ste-Elisabeth, 61 ; — A Saint-Etienne, chez MM. CHALET, négociant, 2, place Marengo ; CUNIT, épicer, rue St-Jean ; — A Montbrison, chez M. CLAVELLOUX, épicer, Grande-Rue.

Etrennes religieuses pour 1861. — Souscription ouverte jusqu'au 2 décembre prochain

POUR 20 FRANCS (payables plus d'un mois après la livraison entière et complète) ON REÇOIT FRANCO ET IMMÉDIATEMENT :

1^{re} UNE BELLE MÉDAILLE DE S. S. PIE IX

2^o UN MAGNIFIQUE PAROISSIEN ROMAIN

3^o CINQ BILLETS ASSORTIS DES GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Chef-d'œuvre de la Numismatique, due à M. MASSONNET, éditeur des Médailles du cabinet de l'Empereur, en métal anglais argenté, d'un module de 50 millimètres, renfermée dans un Cadre d'ébène vitré des plus élégants, qui, ouvert des deux côtés, permet de voir alternativement la tête et le revers, et constitue un très-joli ornement de cheminée.

Dernière édition, à l'usage de tous les diocèses, de M. ANT. MAITRE, de Dijon.

Plus de 700 pages de texte. — Reliure gothique très-riche. — Deux feuillets argentés. — Tranches de couleurs parsemées d'or.

Lilloise — Musée Napoléon — dont les tirages ont lieu les 2 et 15 décembre prochains, et dont les gros lots sont de 100,000 fr. 40,000 fr. etc. — En tout 260,000 francs à gagner. (Listes de ces tirages envoyées franco.)

Il suffit d'adresser un Billet à ordre de la somme de VINGT FRANCS à M. ALFRED AZUR, 50, rue des Saints-Pères, Paris, ainsi conçu : « Au dix janvier prochain, je payerai à l'ordre de M. Alfred Azur la somme de VINGT FRANCS, valeur en marchandises. » (Dater, signer lisiblement, indiquer qualité et adresse). — L'envoi de vingt francs en mandat de poste ou timbres-poste donne droit à un Billet de Loterie en plus.

La Souscription sera close le 2 Décembre, — jour irrévocablement fixé pour le premier tirage de la Loterie du Musée Napoléon.